



Procès-verbal
Le mardi 11 juin 2002 - n° 113

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Boisclair, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, dépose :

Copie de la déclaration des participantes et participants du Sommet de Montréal.
(Dépôt n° 1243-20020611)

Mme Goupil, ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, dépose :

La déclaration des participants, des intervenants jeunesse et d'agents d'Emploi-Québec et de la Sécurité du revenu pour appuyer la projet Solidarité jeunesse.
(Dépôt n° 1244-20020611)

M. Laprise (Roberval), à titre de vice-président de la Délégation du Québec pour les relations avec le Parlement centraméricain, dépose :

Le rapport des activités de la Commission interparlementaire « Assemblée nationale/Parlement centraméricain », pour l'année 2001-2002.
(Dépôt n° 1245-20020611)

11 juin 2002

M. Dion (Saint-Hyacinthe), à titre de président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec le Brésil, dépose :

Le rapport des activités de la Délégation du Québec pour les relations avec le Brésil, pour l'année 2001-2002.

(Dépôt n° 1246-20020611)

Dépôts de rapports de commissions

M. Lachance (Bellechasse), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 27, 28 mars et 9 avril 2002, a tenu des auditions publiques dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi :

n° 50 Loi modifiant le Code civil

(Dépôt n° 1247-20020611)

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 7 juin 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 50 Loi modifiant le Code civil

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1248-20020611)

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 7 juin 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 62 Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice relativement au fonds des registres

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1249-20020611)

11 juin 2002

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 19 et 26 février, les 7, 13, 14, 19, 21 27 et 28 mars et le 9 avril 2002, a tenu des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur l'avant-projet de loi « Loi sur la carte santé du Québec ».

(Dépôt n° 1250-20020611)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Gauthier (Verdun) dépose :

Un livre, rédigé par Roxan, Ylian, Gilles et Françoise Saint-Hilaire, et intitulé *La Quasiturbine écologique, le meilleur du piston et de la turbine* ;

(Dépôt n° 1251-20020611)

Copie de plusieurs correspondances de M. Gilles Saint-Hilaire concernant la Quasiturbine.

(Dépôt n° 1252-20020611)

À la demande de Mme la Présidente, M. MacMillan (Papineau) retire certains propos non parlementaires prononcés alors qu'il n'avait pas la parole.

Motions sans préavis

M. Kelley (Jacques-Cartier), présente une motion concernant la fondation de l'alliance pour les droits des créateurs ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

11 juin 2002

Mme Rochefort (Mercier) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 50^e anniversaire
de l'ordination du Père Emmet Johns.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un
débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du
projet de loi n° 80, Loi sur la transparence et l'éthique en matière de
lobbyisme ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre
l'étude détaillée du projet de loi n° 67, Loi modifiant le Code de la
sécurité routière et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre
l'étude détaillée du projet de loi n° 106, Loi modifiant diverses
dispositions législatives concernant le domaine municipal.

M. Beaulne, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de
travail afin de discuter de l'organisation des travaux de la commission.
-

11 juin 2002

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture relatif au projet de loi n° 104, Loi modifiant la Charte de la langue française, ainsi que l'amendement transmis par Mme Lemieux, ministre responsable de la Charte de la langue française.

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté.

Adoption

M. Jutras, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 89, Loi sur le système correctionnel du Québec, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 89 est adopté.

M. Boisclair, ministre de l'Environnement, propose que le projet de loi n° 99, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Boisclair, ministre de l'Environnement, propose que le projet de loi n° 99 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude des amendements qu'il indique.

La motion est adoptée.

11 juin 2002

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière.

La motion est adoptée.

Les amendements de M. Boisclair, ministre de l'Environnement, au projet de loi n° 99 sont étudiés en commission plénière.

À 13 h 01, M. Beaulne, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 03.

La commission plénière poursuit l'étude des amendements de M. Boisclair, ministre de l'Environnement, au projet de loi n° 99, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives.

Avec la permission de M. Bissonnet, président de la commission plénière, M. Boisclair, ministre de l'Environnement, dépose :

Un avis de la Commission d'accès à l'information sur l'article 2 du projet de loi n° 99, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives.

(Dépôt n° 1253-20020611)

Conformément à l'article 113, M. Boisclair, ministre de l'Environnement, propose que la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée qu'elle n'a pas fini de délibérer et qu'elle demande la permission de siéger à nouveau.

11 juin 2002

La motion est adoptée à la majorité des voix.

M. le président de la commission plénière avise M. Bissonnet, troisième vice-président, que la commission n'a pas fini de délibérer.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que le débat sur l'adoption du projet de loi n° 99 soit ajourné.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose :

QU'en vue de permettre l'étude du projet de loi n° 98, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et d'autres dispositions législatives, l'Assemblée établisse la procédure d'exception telle que prévue aux articles 182 à 184.1 du Règlement de l'Assemblée nationale ;

QU'après l'adoption de la présente motion, la durée du débat pour chacune des étapes non réalisées de l'étude dudit projet de loi soit établie à :

- cinq heures pour l'étude détaillée à la Commission des affaires sociales ;
- une heure pour la prise en considération du rapport de la Commission des affaires sociales ;
- une heure pour le débat sur la motion d'adoption du projet de loi.

QUE la Commission des affaires sociales puisse siéger sans interruption jusqu'au terme du débat prévu pour l'étude détaillée dudit projet de loi, et ce, indépendamment des heures de suspension et d'ajournement prévues au Règlement de l'Assemblée nationale ;

11 juin 2002

QUE l'ensemble des règles ci-dessus puissent s'appliquer à l'égard de l'étude du projet de loi n° 98, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et d'autres dispositions législatives, jusqu'à ce que l'étude en soit complétée.

À 16 h 10, M. Bissonnet, troisième vice-président, suspend les travaux pour une période de 15 minutes afin de permettre aux députés de prendre connaissance du texte de la motion de M. Boisclair, leader du gouvernement.

Les travaux reprennent à 16 h 32.

M. Paradis, leader de l'opposition officielle, soulève un rappel au règlement par lequel il soutient que la motion de procédure d'exception présentée est irrecevable pour le motif qu'elle n'énumère pas les dispositions du règlement qu'elle vise à suspendre et que ceci va à l'encontre des droits des députés.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion de procédure d'exception est recevable. La motion n'a pas, contrairement à l'ancienne motion de suspension des règles de procédure, à énumérer les dispositions du Règlement qu'elle vise à suspendre. À cet égard, le troisième alinéa de l'article 182 prévoit expressément que les dispositions du règlement incompatibles avec la procédure prévue dans la motion sont implicitement suspendues pour les fins de l'étude de l'affaire faisant l'objet de la motion.

Avant que le débat ne s'engage, M. Brouillet, premier vice-président, informe l'Assemblée qu'à la suite d'une réunion avec les leaders des groupes parlementaires, il a réparti le temps de parole pour le débat restreint sur la motion de procédure d'exception de la façon suivante: cinq minutes sont accordées aux députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par les députés

11 juin 2002

indépendants pourra être redistribué et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Un débat s'ensuit.

À 17 h 58, M. Brouillet, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 heures.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de procédure d'exception proposée par M. Boisclair, leader du gouvernement.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **104** en annexe)

Pour: **56** Contre: **32** Abstention: **0**

M. Boisclair, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 98, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et d'autres dispositions législatives.
-

11 juin 2002

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que les travaux soient ajournés au mercredi 12 juin 2002, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 21 h 19, M. Beaulne, deuxième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 12 juin 2002, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le samedi 8 juin 2002, à 12 heures, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Arsenault, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 84 Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation
- n° 54 Loi portant réforme du Code de procédure civile
- n° 52 Loi modifiant la Loi sur le ministère des Relations internationales et d'autres dispositions législatives
- n° 65 Loi budgétaire n° 1 donnant suite au discours sur le budget du 29 mars 2001 et à certains énoncés budgétaires
- n° 66 Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires
- n° 72 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains
- n° 79 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis
- n° 83 Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études

11 juin 2002

- n° 87 Loi modifiant la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec et la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources
- n° 91 Loi concernant la prolongation de certaines conventions collectives des secteurs public et parapublic
- n° 94 Loi concernant la Ville de Montréal
- n° 95 Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance et la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance
- n° 103 Loi portant restrictions relatives à l'élevage de porcs

La Présidente

LOUISE HAREL

11 juin 2002

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de procédure d'exception proposée par M. Boisclair, leader du gouvernement :

(Vote n° 104)

POUR - 56

Arseneau	Charbonneau	Landry	Pelletier
Beaudoin	Côté	Laprise	(Abitibi-Est)
Beaumier	(La Peltrie)	Legault	Pinard
Bédard	Cousineau	Legendre	Rioux
Bégin	Désilets	Léger	Robert
Bergeron	Dion	Lelièvre	Simard
Bertrand	Dionne-Marsolais	Lemieux	(Montmorency)
(Charlevoix)	Doyer	Létourneau	Simard
Bertrand	Duguay	Maltais	(Richelieu)
(Portneuf)	Facal	Marois	Trudel
Blanchet	Gendron	Ménard	Vermette
Boisclair	Geoffrion	Morin	
Boucher	Goupil	Pagé	
Boulerice	Julien	Papineau	
Boulianne	Jutras	Paquin	
Caron	Labbé	Paré	
Carrier-Perreault	Lachance	Payne	

CONTRE - 32

Béchar	Delisle	Laporte	Pelletier
Benoit	Després	Leblanc	(Chapleau)
Boulet	Fournier	MacMillan	Poulin
Bourbeau	Gagnon-Tremblay	Mancuso	Sirros
Brodeur	Gautrin	Marcoux	Thériault
Chagnon	Gobé	Mulcair	Vallières
Charest	Kelley	Normandeau	Williams
(Sherbrooke)	Lafrenière	Ouimet	
Chenail	Lamquin-Éthier	Paradis	